

"On n'encourage pas la beaufitude ici": le maire de Saint-Raphaël justifie son arrêté anti-torse nu

Un arrêté municipal datant de 1993 vient d'être réactualisé par le maire de Saint-Raphaël, Frédéric Masquelier. Interdiction de circuler torse nu ou en maillot de bain dans les rues du centre-ville. État des lieux!

P.M. • Publié le 10/08/2022 à 16:14, mis à jour le 10/08/2022 à 16:15

Depuis le rappel de l'interdiction de déambuler en centre-ville torse nu ou en maillot de bain, la police municipale de Saint-Raphaël a procédé à 25 verbalisations. **Photo archives Philippe Amassan**